GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Route barrée rue de la Gaichel à Eischen

En raison des travaux de toiture dans la rue de la Gaichel à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 8 septembre 2026, a voté un règlement temporaire de circulation avec la teneur suivante :

Art. 1 : Du vendredi, 18 septembre 2026, à partir de 7h00 jusqu'au vendredi, 30 octobre 2026 inclus, toute circulation dans la rue de la Gaichel à Eischen est interdite sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 15, rue de la Gaichel.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 8 septembre 2026
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire — Le Bourgmestre

Gemeng Habscht

Paul Reiser — Serge Hoffmann

Administration Communale
Place Denn
L-8465 Eischen
Tél.: 39 01 33-1
www.habscht.lu